



Bretagne

Du 13/02/2008

mercredi 13 février 2008

À Rennes, le procès des braqueurs vire au fiasco



À Rennes, le procès des braqueurs vire au fiasco

Le président de la cour d'assises l'a renvoyé à la demande de la défense et de la partie civile. Un enquêteur a été condamné pour agression sexuelle sur un témoin.

Sept ans n'ont pas suffi. L'affaire des quinze braquages, commis entre octobre 2000 et avril 2001, dans les régions rennaise et malouine, est renvoyée. Huit jours de procès pour rien...

Il y a d'abord eu l'instruction fleuve, lourde de conséquences (les mis en examen ont dû être libérés, l'un d'eux est en fuite), épinglée par toutes les parties. Au fil des débats, les avocats de la défense, M^e Vincent Omez en tête, ont pointé les irrégularités du dossier. L'avocat accuse un gendarme d'avoir produit des faux procès-verbaux, impliquant son client qui clame son innocence. M^e Frank Barton a fini par faire reconnaître par un témoin, l'amie de Farouk Hachi, en fuite, qu'un gendarme lui avait donné les dates à indiquer dans ses dépositions...

Dans cette ambiance électrique, une autre jeune femme a révélé, lundi soir, que le même gendarme - pierre angulaire de l'accusation - avait été condamné pour l'avoir agressée sexuellement. L'enquêteur s'était présenté un dimanche vers 21 h 30 au domicile de la jeune femme et aurait tenté d'abuser d'elle. Le gendarme a changé de profession. Il a été condamné à un an de prison avec sursis, en appel, à Rennes. Cette dernière affaire a fait déborder le vase. Partie civile et défense ont demandé, hier matin, le renvoi du procès.

« Un gendarme a tout faussé »

Tout le monde ignorait l'affaire d'agression, à part l'avocat général qui avait requis la relaxe lors du procès du gendarme. L'arrêt a été rendu, le 5 février, en plein procès des braqueurs. « **C'est la première fois en 36 ans de carrière que ma bonne foi est remise en cause**, a commenté, amer, l'avocat général. **Je n'étais pas au courant de la décision. L'affaire avait été mise en délibéré.** »

« **Vous pensez qu'on va vous croire ?** », a ironisé M^e Ronan Appéré, pour la défense. « **Vous demandez, monsieur le président, pourquoi il faut renvoyer l'affaire ?**, a tranché M^e Frank Barton. **Tout simplement pour changer d'avocat général, en qui personne n'a plus confiance.** »

200 000 € de dépenses

« **La justice ne sortira pas grandie si les débats devaient se poursuivre** », a renchéri M^e Vincent Omez. M^e Philippe Billaud, pour les parties civiles, a évoqué « **un procès pollué par cette révélation. Les jurés auront dans leur tête que les dés sont pipés. Un gendarme a tout faussé.** » Puis, à l'adresse du président Joël Christien : « **Vous devez renvoyer ce procès pour une meilleure sérénité des débats.** »

Après une heure de délibéré, le président, « **contraint et forcé** », a décidé de renvoyer l'affaire à une prochaine session. « **La demande de renvoi de la partie civile a joué un grand rôle dans ma décision** », a motivé le magistrat. Les victimes, nombreuses au procès, ont dû, sept ans après, replonger dans leurs souvenirs douloureux. Elles devront encore patienter. Vers midi et demi, tout le monde a quitté la salle d'audience, laissant l'impression d'un effroyable gâchis.

Dans un an ou deux, il faudra reconvoquer les experts, les jurés, les témoins, les avocats, les enquêteurs... Les importantes forces de police devront encore se mobiliser. Les dépenses s'élèveraient à au moins 200 000 €. « **Il est peut-être temps que certains magistrats réalisent que la justice de papa, c'est terminé**, peste un magistrat de la cour d'appel de Rennes. **Il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles.** »

Serge LE LUYER.

Ouest-France